

Saint-Ubalde, le 15 octobre 2020

En raison des récentes mesures gouvernementales prises en lien avec la pandémie, la Municipalité de Saint-Ubalde annonce des modifications aux services municipaux, prenant effet dès le mardi 13 octobre et ce, jusqu'au 28 octobre. Après cette date, de nouvelles directives seront émises par la santé publique.

BUREAU MUNICIPAL

Le bureau municipal sera fermé au public, mais les employés seront au travail. Vous pouvez nous contacter au 418 277-2124 ou par courriel à info@saintubalde.com.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance régulière du conseil du lundi 19 octobre 2020 se tiendra à huis clos. Vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de la prochaine séance, si vous avez des questions à poser, vous pouvez les transmettre par courriel à info@saintubalde.com ou par écrit à Municipalité de Saint-Ubalde, 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde G0A 4L0 ou par téléphone 418 277-2124 poste 101 aux heures de bureau. Nous vous répondrons après la séance du 19 octobre prochain. Les procès-verbaux seront disponibles sur le site internet de la municipalité rapidement après la séance.

ORDRE DU JOUR

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Ubalde qui se tiendra à huis clos, le lundi 19 octobre 2020 à 19 h.

1. Ouverture de la séance huis clos
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2020;
4. Affaires relevant du procès-verbal;
5. Adoption des comptes;
6. Dépôt rapport dépenses accumulées masse salariale;
7. Dépôt rapport revenus-dépenses;
8. Rapport du directeur du Service incendie;
9. Rapport du directeur des loisirs;
10. Rapport du directeur des travaux publics;
11. Adoption du règlement # 213-2019-2 – modifiant le règlement numéro 213-2019-1 sur la circulation des véhicules hors route;

12. Déneigement des citernes dans les rangs saison 2020-2021;
13. Déneigement des conteneurs Lacs Blanc, Perreault et Sainte-Anne saison 2020-2021;
14. Annulation location emplacement conteneurs Station du Lac Blanc;
15. Annulation commandite « Ensemble sauvons chez Rolland »
16. Création du comité de travail composé de tous les membres du conseil municipal;
17. Avis de motion suivi de l'adoption du projet de règlement 230-2 – Règlement modifiant le règlement 230-1 fixant la rémunération des membres du conseil;
18. Autorisation d'entamer les démarches pour l'achat de l'église de Saint-Ubalde;
19. Correspondance;
20. Période de questions;
21. Certificat de disponibilité de crédit;
22. Fin de la séance.

INSPECTEUR MUNICIPAL

Pour l'inspecteur municipal, celui-ci continuera d'être au bureau les vendredis. Nous vous demandons de compléter à l'avance vos demandes de permis que vous retrouverez sur notre site internet et nous la retourner en joignant tous les documents requis. Cela pourra accélérer grandement le délai pour l'obtention de votre permis.

Vous pourrez également obtenir une copie de la demande de permis par la poste en appelant au 418 277-2124 poste 101.

Si vous avez besoin de parler à l'inspecteur laissez votre message à la réceptionniste au 418 277-2124 poste 101 ou par courriel à urbanisme@saintubalde.com.

À noter que notre inspecteur M. Alexandre Jobin fera des visites de terrain au cours du mois d'octobre. Il est donc possible que vous l'aperceviez dans votre secteur, mais soyez rassurés il n'entrera dans aucune résidence.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque sera ouverte seulement le jeudi après-midi de 13 h 30 à 15 h. Le lavage des mains est requis ainsi que le port du masque. La clientèle n'est pas autorisée à circuler dans la bibliothèque. Vous pouvez entrer dans le portique, mais demeurer au poste de lavage.

Le retour des livres peut se faire dans la chute à livres. Il est important de les mettre dans un sac pour éviter les bris. Vous pouvez aussi les déposer sur un chariot dans l'entrée à l'intérieur de la bibliothèque. Les livres seront numérisés comme retour, mais ne seront reclassés que la semaine suivante.

Pour le prêt de livres, vous pouvez vous présenter à la bibliothèque et faire la demande de vos livres à la bénévole ou faire une liste et la déposer dans la chute à livres. Vous devez inscrire le titre et l'auteur ainsi que votre nom et numéro de téléphone.

Les PEB (prêts entre bibliothèques) sont permis. Vous pouvez faire la demande en vous présentant à la bibliothèque le jeudi ou sur le site du réseau biblio CNCA (<https://WWW.reseaubiblio-cnca.qc.ca>). Ensuite, cliquez sur l'icône prêt entre bibliothèques, des instructions sont disponibles pour utiliser le site Zportal. Il y a aussi une icône pour placer votre demande de prêt entre bibliothèques.

La situation sera réévaluée au fur et à mesure que nous aurons de nouvelles instructions. Au plaisir de continuer à vous divertir.

RÉSERVATION DE SALLES

Il n'y aura aucune location de salle pour le mois d'octobre, à l'exception des activités réservées par la Coopérative funéraire dans le cas d'un décès.

Pour les mois de novembre et décembre, nous prendrons vos réservations, mais nous confirmerons plus tard selon l'évolution de la situation.

Les **organismes communautaires** peuvent maintenir certaines activités dans le respect des mesures sanitaires déterminées par la Santé publique et sur approbation des autorités municipales.

ACTIVITÉS LIBRES ET INSTALLATIONS SPORTIVES

- Toutes les **activités sportives et de loisir** de groupe, organisées et encadrées, incluant tous les cours offerts par la municipalité ou ses partenaires, sont suspendues jusqu'au 28 octobre.
- Les **installations sportives et de loisir** de la municipalité sont fermées jusqu'au 28 octobre.

Les **installations estivales** fermeront jusqu'au printemps à partir du 13 octobre (tennis, tables de pique-nique, jeux d'eau, skate parc). Cependant les lumières des terrains sont fermées depuis le 9 octobre.

PARCS ET MODULES DE JEUX

Les **parcs, espaces verts et modules de jeux** demeurent accessibles à la population dans le respect des directives sanitaires, mais il est interdit de participer à un rassemblement dans ces lieux publics.

PROGRAMMATION LOISIRS – AUTOMNE 2020

- Les activités sportives et de loisir de la programmation d'automne ainsi que les activités régulières des organismes de loisir sont suspendues jusqu'au 28 octobre.
- Pour les activités annulées, la municipalité et les organismes communiqueront avec les personnes concernées pour les informer des modalités de report ou de remboursement après le 28 octobre.

COMMERCES ET SERVICES MUNICIPAUX AFFECTÉS PAR LES NOUVELLES MESURES.

Les commerces d'alimentation demeurent ouverts comme à l'habitude. La même chose pour la quincaillerie.

La Caisse Desjardins maintient l'ouverture de sa succursale à Saint-Ubalde

Le bureau de poste maintient son horaire habituel jusqu'à nouvel ordre.

L'Hôtel chez Rolland a fermé ses portes jusqu'au 28 octobre.

PAIN PAIN PAIN

Ouvert du mercredi au dimanche de 11h00 à 20h00. Menu complet, mais uniquement commandes pour apporter. De plus, surveillez les menus thématiques qui seront annoncés sur la page Facebook du commerce.

Les lundis et mardis le commerce est fermé.

PHARMACIE FAMILIPRIX - JEAN-PHILIPPE BERGERON

La pharmacie garde les mêmes heures d'ouverture, mais vous **encourage** à prioriser les renouvellements de médicaments en ligne et la livraison gratuite pour tous les médicaments et articles de pharmacie.

NOUS VOUS RAPPELONS LES PRINCIPALES CONSIGNES ÉMISES PAR LA SANTÉ PUBLIQUE QUI S'APPLIQUE À TOUS LES CITOYENS :

- Rester à la maison si vous présentez des symptômes liés à la COVID-19 {fièvre, toux, difficulté respiratoire, courbatures ou perte soudaine de l'odorat ou du goût sans congestion nasale.
- Ne pas vous présenter dans un lieu public, ou commerce si vous êtes en isolement volontaire ou obligatoire (retour d'un voyage à l'extérieur du Canada dans les 14 derniers jours) ou avoir été en contact avec une personne atteinte par la COVID-19.
- Porter un couvre-visage dans les lieux publics intérieurs pour les personnes de 10 ans et plus.
- Ne pas oublier la désinfection des mains en entrant à la maison, dans les commerces et se laver les mains régulièrement.
- Respecter les corridors de circulation lorsqu'ils sont indiqués dans certains bâtiments.
- Éviter les réunions de famille ou entre amis.
- Éviter le plus possible les déplacements dans d'autres régions.
- Bien laver vos fruits et légumes avant consommation.